



LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-SIX DÉCEMBRE**

DEUX MILLE DIX-NEUF

**Affaire 10-261219 : Continuité du budget principal de la
Ville pour les dépenses d'investissement / Exécution du
budget 2020 avant son vote**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **19 DÉCEMBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de **présent(s)** est de : **20**

Absent (s) : 05

Procuration (s) : 04

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



L'an deux mille dix-neuf **LE VINGT-SIX DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal

ABSENT(S) : Victorin LEGER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale -

PROCURATION(S) : Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Laurence FELICIDALI - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM-DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Affaire 10-261219 :

Continuité du budget principal de la Ville pour les dépenses d'investissement / Exécution du budget 2020 avant son vote

Il s'agit de l'autorisation à donner à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement de l'année 2020 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2019.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1, prévoit des dispositions spécifiques pour la réalisation des dépenses et des recettes avant le vote du budget.

En effet, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'aurait pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de cette collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption définitive de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager et de mandater les dépenses de la section d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

De la même manière, les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget peuvent être mandatées.

En ce qui concerne **les dépenses d'investissement**, l'exécutif de la Commune peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Les crédits correspondants à ces opérations budgétaires seront ultérieurement inscrits au budget primitif 2020, lors de son adoption, et le comptable public est donc en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis.

Afin notamment d'assurer la continuité dans l'exécution de la section d'investissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2019, **soit un montant total de 2 538 754,41 €**

Selon l'affectation suivante :

Chapitre	Montant en €
20 - immobilisations incorporelles	287 888,27
21 - immobilisations corporelles	376 886,94
23 - immobilisations en cours	1 740 114,02
26 - Participations et créances rattachées	5 000,00
27 - Autres immobilisations financières	128 865,18
TOTAL	2 538 754,41

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM-DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019

Appelé à en délibérer,

Le Conseil municipal par 20 voix POUR (Marc Luc BOYER, Maire - Laurence FÉLICIDALI 2^{ème} adjointe – Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe – André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Priscilla ALOUETE conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - MOGALIA Mélissa conseillère municipale), 04 CONTRE (Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale) :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2019, soit un montant total de 2 538 754,41 €

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM-DE
Date de télétransmission : 30/12/2019
Date de réception préfecture : 30/12/2019